

Exemples de questions à poser à Jérôme Coumet, maire du 13^{ème} arrondissement

Résumé:

(A rappeler au moins une fois avant toute question, la plupart des gens n'ayant reçu aucune information à ce sujet)

Monsieur le maire, le complexe audiovisuel Grand Écran dans le 13^o arrondissement, construit par l'un des plus grands architectes du 20^e siècle (le japonais Kenzo Tange), a été conçu dès 1988 par la municipalité parisienne afin de doter le sud-est francilien d'un équipement culturel de tout premier ordre. Depuis son inauguration en 1992, malgré une programmation de plus en plus médiocre il continuait à attirer des spectateurs venus de loin voir un film dans des conditions exceptionnelles.

En dépit de ses bonnes performances, et du cahier des charges signé avec la Ville de Paris qui fixait à 15 ans le délai d'exploitation obligatoire d'EuroPalaces-Gaumont, cette salle emblématique qui avait su conquérir le public et les professionnels a été fermée début 2006 au bout de 13 ans 1/2 d'activité, en vue de devenir une simple extension du centre commercial Italie2. Cette fermeture fait suite à celle du regretté Kinopanorama dans le 15^{ème} arrondissement par le même exploitant en 2002.

Mais jusqu'ici le projet de destruction de ce précieux patrimoine des parisiens a été bloqué par les recours judiciaires de l'association Sauvons le Grand Ecran.

Questions :

1 - Pour justifier l'injustifiable, la société EuroPalaces-Gaumont fait valoir une chute de fréquentation de 50% sur la seule année 2004, chiffre repris par la Ville de Paris et le Ministère de la Culture. Or dans le dossier déposé à la Commission Départementale d'Équipement Commercial, les propres chiffres d'EuroPalaces révèlent une baisse de seulement 4% cette année-là. D'après le Film Français les performances du Grand Écran en 2004 dépassent celles des MK2 Nation et Bibliothèque, et avec 2 fois moins de séances égalent celles du Gaumont-Opéra.

Le Parisien du 14 octobre 2010 évoque également « une baisse de 12% en 2005 ». Pourquoi avoir passé sous silence que cette baisse était alors conforme à la moyenne nationale, et que malgré la concurrence des multiplexes et une médiocre programmation jusqu'à sa fermeture prématurée le Gaumont Grand Écran restait une des salles les plus fréquentées de la capitale ?

2 - Dans Le Parisien du 18 novembre 2009 vous avez déclaré : « si le Grand Ecran Italie a fermé, c'est parce qu'il n'était absolument plus rentable et qu'aucun exploitant de salles ne s'est présenté pour le reprendre ».

Or depuis 2002 la plupart des obligations du cahier des charges propres à rentabiliser ce complexe d'exception ont été abandonnées. Et depuis la fusion des salles Pathé-Gaumont au sein du consortium EuroPalaces en juin 2001, il semblerait plutôt que cette société cotée en bourse - aux bénéfices en constante progression - ait décidé de rayer de la carte tout ce qui n'était pas suffisamment "super-rentable" aux yeux de ses actionnaires !

De nombreux professionnels considèrent au contraire cette salle - aux potentialités encore inexploitées - comme parfaitement viable. Et quand bien même elle souffrirait d'un problème de rentabilité - ce qui est démenti par les chiffres - elle représente un important facteur de lien social pour les habitants. Et grâce aux emplois induits dans la restauration et le commerce son activité culturelle ne peut que bénéficier à la vie économique du quartier et ses alentours.

La mission des collectivités publiques étant de soutenir les secteurs qui n'ont pas pour vocation première d'être rentables, mais répondent, comme le Grand Écran, à une mission d'intérêt général, pourquoi avoir écarté jusqu'ici toutes les demandes de classement de la salle à titre d'équipement culturel, tout comme les propositions des repreneurs culturels ? Et pourquoi n'y a-t-il jamais eu la moindre concertation en vue de maintenir la vocation culturelle des lieux, en liaison avec les associations et les candidats à la reprise, dans l'esprit de la démocratie participative voulue pour les parisiens ?

3 - On nous a dit que la mairie ne pouvait pas s'opposer à la fermeture car le cahier des charges de Gaumont, fixé à 15 ans, arrivait à expiration en 2006. Or d'après la convention signée avec la Ville de Paris il ne peut y avoir aucune « mutation de propriété ou d'usage du complexe audiovisuel pendant un délai d'au moins vingt ans à compter de l'achèvement », soit jusqu'en mai 2012. Quant au délai d'exploitation obligatoire d'EuroPalaces-Gaumont, il courait quant à lui jusqu'en mai 2007!

Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas exigé le respect du cahier des charges quand il en était encore temps, et pourquoi depuis refuse-t-elle toute mesure de protection, comme le classement de la salle au titre d'équipement culturel dans le Plan Local d'Urbanisme ?

4 - En 2009 la société Hammerson, propriétaire du centre commercial Italie2, a fait savoir que la promesse de vente signée en 2005 avec EuroPalaces, qui condamnait le Grand Écran à devenir une simple extension du centre commercial, n'avait pas été renouvelée à sa date d'expiration. Lors du dernier compte-rendu de mandat de Bertrand Delanoë à la mairie du 13^{ème}, quand on lui a demandé si compte-tenu de cette situation nouvelle il accepterait de nommer une commission d'études chargée de réfléchir à la sauvegarde et à la remise en valeur de cette merveilleuse salle, le maire de Paris a répondu qu'il ne pouvait pas maintenir tout ce qui existait il y a 40 ans ! (voir la [Video](#) sur le site sauvonslegrandecran.org).

Or le Grand Écran Italie, inauguré en 1992, n'avait même pas 15 ans d'âge au moment de sa fermeture. Si on suivait le raisonnement du maire, il faudrait raser toutes les salles de Paris, à l'exception des multiplexes !

Cet argument est d'autant plus inacceptable que le Grand Écran, outre ses qualités esthétiques, présente sur le plan technique des caractères tout à fait exceptionnels : le plus grand écran de Paris et l'un des plus grands d'Europe, une acoustique remarquable, une totale polyvalence permettant tous types de manifestations et de spectacles (cinéma bien sûr, mais aussi théâtre et - moyennant adaptation - concerts et opéra) ; et que paradoxalement sa fermeture intervient au moment même où les progrès de la technologie permettent l'essor des retransmissions en direct de grands événements culturels et sportifs, pour lesquelles cette salle - décidément en avance sur son temps - a été également conçue.

Etes-vous d'accord avec cette réponse du maire de Paris condamnant sans appel un équipement aussi récent de notre capitale, qui malgré une piètre programmation dans les dernières années s'était imposé comme un pôle d'attraction incontournable du sud-est francilien ?

5 - D'après la mairie, la collectivité n'a pas à intervenir dans le domaine privé ! Or d'après l'article 8 du cahier des charges le Grand Écran Italie a bénéficié d'un financement public sous la forme d'un prix préférentiel accordé sur le terrain, en contrepartie d'un certain nombre d'obligations considérées comme « essentielles et déterminantes » pour la Ville de Paris. Même détenu par des fonds privés ce complexe audiovisuel sans équivalent dans toute la région n'en reste donc pas moins un équipement « d'intérêt général » investi d'une mission de service public qui n'a pas été respectée.

Comment le citoyen-contribuable, qui a participé au financement du complexe par le biais de la collectivité, peut-il accepter l'irréparable gâchis que représenterait la destruction de cette précieuse salle en plein cœur du 13^{ème} arrondissement ? Et comment peut-il concevoir qu'une capitale mondiale de la culture et du cinéma telle que Paris, qui consacre chaque année 8 millions d'euros aux seuls frais de fonctionnement du "104" rue d'Aubervilliers, refuse toute aide à un équipement aussi récent et performant que le Grand Écran, déclaré quelques années plus tôt « d'intérêt général » par le Conseil de Paris ?

6 - La mairie prétend qu'il n'y aurait pas de repreneurs. Or préalablement à la signature des promesses de vente en 2004-2005 - devenues entretemps caduques - aucun appel d'offres n'a été lancé auprès d'opérateurs culturels publics ou privés susceptibles de maintenir l'activité du complexe. Et depuis, les propositions de reprise des exploitants de cinéma ou de spectacle vivant alertés par la mobilisation de l'association, tout comme les demandes de protection de la salle, sont régulièrement écartées sous des prétextes divers.

7 - Aux questions qui lui sont régulièrement posées sur le Grand Écran Italie, Bertrand Delanoë répond invariablement que Paris est la ville au monde où il y a le plus d'écrans par habitant, et que le 13^{ème} comporte suffisamment de salles. Or si on ne peut qu'approuver le rééquilibrage de l'offre culturelle dans les quartiers moins favorisés du nord-est de la capitale, comment peut-on admettre le sacrifice d'une salle aussi récente et performante que le Grand Écran - au succès jamais démenti - pour y installer à la place des enseignes commerciales déjà bien implantées aux quatre coins de Paris ? Et si on assiste à juste titre à la multiplication des écrans rive droite, cela doit-il se faire au détriment de la culture de proximité dans le 13^{ème} arrondissement, où ne subsistent plus que 4 cinémas, aux salles parfois vétustes ? Sans compter que sur les 28 salles existantes, 14 sont constituées par le MK2 Bibliothèque, très excentré pour une majorité d'habitants du 13^{ème}.

La situation est d'autant plus choquante que le Grand Écran n'est pas seulement un cinéma exceptionnel doté d'une insonorisation et d'une acoustique incomparables, mais un équipement totalement polyvalent destiné à programmer aussi bien du spectacle vivant et - moyennant aménagement - des concerts, de l'opéra, ou encore des retransmissions en direct de grands événements culturels et sportifs, pour lesquelles il a été spécialement conçu. Prévu pour programmer toutes sortes d'événements et de manifestations, il est aussi une des rares salles parisiennes entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toutes ces raisons, ce complexe unique en son genre ne mérite-t-il pas toutes les mesures de protection possible ?

8 - Lors du référendum organisé en juin 2005 par l'hebdomadaire culturel ZURBAN - disparu depuis - à la question : "Faut-il fermer le Grand Écran Italie ?" 90 % des parisiens ont répondu "NON".

Comment expliquez-vous que malgré ces résultats la municipalité ne se soit pas fermement opposée à la fermeture, en commençant par exiger le respect du cahier des charges qu'elle avait elle-même édicté quelques années plus tôt, et qui obligeait la société EuroPalaces-Gaumont à exploiter le complexe au moins jusqu'en mai 2007 ? Et pourquoi la mairie a-t-elle délivré ses autorisations aux enseignes commerciales ainsi que les permis de construire et de démolir, sans tenir compte des innombrables demandes de protection de la salle par les riverains, élus et associations ?

9 - Lors du compte-rendu de mandat de Bertrand Delanoë dans le 13^{ème} en décembre 2008, à la demande du président de l'association Tam-Tam de faire classer le Grand Écran Italie à titre d'équipement culturel dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, le maire de Paris a répondu que la Ville ne pouvait pas racheter la salle.

Or depuis l'annonce de la fermeture rien de tel n'a jamais été demandé à la municipalité, mais seulement de prendre les mesures de protection qui s'imposent, en commençant par faire respecter le cahier des charges de Gaumont, en vigueur jusqu'en 2007. Et surtout, avant toute décision irréversible, de lancer « une vaste consultation auprès des parisiens, ainsi que des appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés susceptibles de relancer son activité ». Cependant ni les uns ni les autres n'ont jamais été informés ni consultés à ce sujet, et pas la moindre concertation n'a été mise en place pour sauver la salle.

Monsieur le Maire, il apparaît à la fois incohérent et choquant qu'une capitale mondiale de la culture et du cinéma telle que Paris se refuse à protéger un complexe de l'importance du Grand Écran Italie, situé au cœur d'un arrondissement équivalant à lui tout seul à la 15^{ème} ville de France en nombre d'habitants mais en manque d'équipements culturels.

Etant donné le blocage du projet de démolition par les recours engagés par l'association Sauvons le Grand Ecran, qu'attendez-vous pour organiser une table ronde avec les candidats qui se sont proposés pour relancer son activité, en liaison avec les associations et les conseils de quartier ?

10 - Aux demandes de protection du complexe le maire de Paris a répondu en 2008 qu'« en ce qui concerne le quartier de la place d'Italie, il y a le projet Pathé, signé par le grand architecte Renzo Piano, qui permettra le sauvetage du Rodin ». Cet ancien cinéma Gaumont situé avenue des Gobelins a été fermé en 2003 par EuroPalaces trois ans avant le Gaumont Grand Écran, au motif d'une offre de salles suffisante dans le quartier !

Or dans le dossier déposé en 2006 à la Commission Départementale d'Équipement Commercial, l'installation de la Fondation Pathé à l'emplacement de l'ancien Gaumont-Rodin apparaît manifestement comme une « contrepartie » de la « cession d'activité » du Gaumont Grand Écran. En septembre 2005 le collectif Sauvons le Grand Écran objectait déjà que « ce projet de musée du cinéma destiné à une poignée de chercheurs et de spécialistes ne représente qu'une infime compensation au regard de la perte du Grand Écran » qui a pour vocation d'accueillir un large public populaire venu de toute la région.

Selon l'article 8 du Cahier des charges, l'obligation de « participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement » ne s'applique qu'au complexe audiovisuel Grand Écran, et non à une autre structure. Et s'il faut bien sûr se réjouir de la renaissance du Rodin, doit-elle nécessairement se faire au prix de ce marché de dupes ?

Le Grand Écran, construit par l'un des plus grands architectes du 20^{ème} siècle, le japonais Kenzo Tange - lauréat du prix Pritzker qui est le Nobel de l'architecture - ne mérite-il pas d'être conservé également au titre du patrimoine ?

Bertrand Delanoë a également ajouté ce jour-là que « la mairie a aussi le projet de rénover la Halle Sernam ». Mais est-il logique d'envisager une coûteuse reconversion de ces anciens entrepôts situés près de la Seine, tout en abandonnant en plein centre de l'arrondissement un équipement culturel de tout premier plan, déjà prévu pour programmer toute forme d'évènements et de manifestations ?

11 - Le maire de Paris persiste à présenter le Grand Écran comme un banal cinéma, alors que ce complexe audiovisuel sans équivalent dans toute la région a été conçu aussi bien pour le spectacle vivant (théâtre, concerts, opéra), les congrès, conventions, et toute forme de manifestations comme les retransmissions en direct de grands événements culturels ou sportifs, actuellement en plein essor.

Par ses infrastructures remarquables : son écran panoramique géant de 240 m2, son imposante salle en gradins de 650 places offrant une visibilité parfaite, son immense scène de 300 m2 avec emplacement prévu pour fosse d'orchestre, ses loges équipées, son vaste monte-charge, etc..., sans compter sa position centrale au cœur du 13^{ème} arrondissement et son accessibilité (réseau urbain, parking souterrain, accès aux handicapés), le Grand Écran Italie représente non seulement une précieuse salle de proximité pour les riverains, mais un pôle d'attraction parfaitement desservi pour les parisiens et les franciliens. Il est aussi un facteur de lien social et de dynamisme économique dans un quartier en manque d'équipements culturels.

Les exceptionnelles potentialités encore inexploitées de ce complexe hors du commun ont attiré l'attention de professionnels du cinéma ou du spectacle vivant prêts à relancer son activité. Pourquoi ne pas envisager un nouveau cahier des charges avec un de ces repreneurs culturels qui saurait concilier rentabilité et attentes des habitants ?

12 - En 2005, à l'annonce de la fermeture du Grand Écran Italie, Serge Blisko, député-maire du 13^{ème} arrondissement, a déclaré sur France3 Ile-de-France qu'il « s'opposerait par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de cette salle ».

Pourquoi alors, en l'absence de toute mesure prise pour mobiliser les habitants, la pétition pour la sauvegarde du Grand Écran lancée à l'initiative des habitants n'a-t-elle jamais été relayée par la mairie ? Et pourquoi l'association Sauvons le Grand Ecran s'est-elle retrouvée sans aucun soutien des pouvoirs publics dans son combat pour la préservation du premier pôle culturel de l'arrondissement, déclaré quelques années plus tôt « d'intérêt général » par le Conseil de Paris, et contrainte d'engager de coûteux recours judiciaires contre les autorisations accordées par la municipalité aux enseignes commerciales et contre le permis de construire, sachant que seules ces procédures - actuellement en appel - ont permis jusqu'ici de bloquer le projet de démolition ?

13 - La pétition pour la sauvegarde du Grand Écran Italie a recueilli près de 10 000 signatures, incluant deux anciens ministres de la culture ainsi que des élus de gauche comme Jack Ralite, Jack Lang, Arlette Laguiller, Nicole Borvo, Jean-Marie Le Guen, et des artistes comme Patrice Chéreau ou Roger Hanin.

Comment expliquez-vous qu'au Conseil de Paris, la cause de ce complexe d'exception n'ait été défendue jusqu'ici que par quelques élus UMP et UDF (actuel MODEM), et que toutes leurs demandes aient été catégoriquement rejetées par l'exécutif municipal (notamment "l'amendement au Tome II du règlement du Plan Local d'Urbanisme qui tendait à assurer la protection d'un équipement culturel sur la parcelle", déposé par Jacques Toubon en décembre 2004) ?

Et comment une municipalité dite "de gauche", qui a pour objectif de favoriser le cinéma en tant que « facteur de cohésion et d'émulation » a-t-elle pu abandonner à de grands groupes privés le sort d'un équipement d'une telle envergure, situé au cœur d'un des arrondissements les plus peuplés et les mieux desservis de la capitale mais défavorisé en équipements culturels ? Le Grand Écran n'étant ni de droite ni de gauche, sa sauvegarde ne mérite-t-elle pas de mobiliser l'ensemble des pouvoirs publics concernés, au-delà des clivages politiques ?

Ces questions sont largement inspirées des articles : [COMPTES-RENDUS DE MANDAT, RÉPONSES AUX ARGUMENTS des élus](#) et [La vérité sur les arguments invoqués pour justifier la destruction du Grand Ecran Italie](#) sur le site : sauvonslegrandecran.org

Vous pouvez bien sûr soumettre au maire toute autre question de votre choix.

Nov. 2010